

Lettre de la firme Thomson-Brandt au
Ministère français de la Défense. À l'attention
du lieutenant-colonel Courtin [Extraits]

Thomson-Brandt Armements (TDA), 24 octobre 1990

Mon colonel, Le lundi 8 octobre nous avons été avisés par la DGA/DRI, Monsieur Chabriol, et la MMC (Mission militaire de Coopération), qu'un message, d'origine l'Élysée, pour information, leur avait été adressé, pour information, stipulant que 100 roquettes de 69 [68] mm pour hélicoptères devaient être mises à la disposition de l'état-major des Armées pour embarquement immédiat, par voie aérienne militaire française vers le Rwanda.

Cette information nous a été confirmée par le Cabinet du Ministre de la Défense (colonel Fruchard).

Ce type de roquette n'est pas en service dans l'armée française. Notre société a livré 100 roquettes à la base d'Orléans Bricy le 12 [2] octobre 1990.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre en œuvre une procédure de commande auprès de la MMC afin qu'elle puisse effectuer le paiement des 100 roquettes expédiées.